TRIMESTRIEL • VFA N°59 • DECEMBRE 2022

Vignes et Forêt Actualités

Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne
Place Henri Martin • 51160 AŸ-CHAMPAGNE • Tél. 03 26 56 95 20 • info@ccgvm.com

LA GRANDE VALLÉE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA GRANDE VALLÉE DE LA MARNE

ISSN : 1777-2893

EDITO

"Ensemble, faisons progresser le recyclage sur notre territoire.

A compter du 1er janvier 2023, vous pourrez déposer tous vos emballages, sans exception, dans le sac de tri.

Depuis des années, nous nous engageons à vos côtés pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers et réduire le volume d'ordures ménagères. Si nos efforts ont offert jusque-là des résultats encourageants, il nous faut aujourd'hui aller encore plus loin en simplifiant les règles de tri et en augmentant les performances de recyclage sur notre territoire.

Concrètement, dans quelques semaines, tous vos emballages auront leur place dans le sac de tri. Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient y être déposés aux côtés des emballages en métal, en papier, en carton.
Dès le 1er janvier, vous devrez y ajouter tous les emballages, sans exception !

Pour vous, c'est un geste de tri quotidien facilité qui deviendra, je le souhaite, systématique. Pour nous, moins d'erreurs dans le sac de tri, moins de refus en centre de tri et donc un plus fort taux de recyclage. En bref, une dynamique éco-vertueuse qui bénéficiera à tous. En triant plus, vous nous permettrez de recycler plus d'emballages en plastique et vous participerez, à votre échelle, à la protection de nos ressources et de l'environnement.

Pour connaître ces nouvelles règles de tri, notre collectivité vous propose aujourd'hui un numéro du Vignes et Forêt Actualités consacré aux déchets. Vous trouverez également, joint à ce journal, un mémo-tri à placer à portée de vue pour bien trier. Enfin, l'application mobile GUIDE DU TRI, par Citéo, ou le site web www.consignesdetri.fr répondront à toutes les questions que vous vous posez en la matière."

Dominique LEVEQUE,
Président de la CCGVM

SPECIAL DECHETS

LE GESTE DU TRI SE SIMPLIFIE

À partir du 1er janvier 2023, il sera possible de déposer tous les emballages sans exception dans votre sac de tri (sac jaune).

Plus de doute possible !

Tous les emballages en métal, en papier en carton, les briques alimentaires, et fait nouveau, tous les emballages sans exception devront désormais être triés.

En pratique ?

1/ C'est un emballage ?
Vous pouvez le déposer dans le sac de tri !
2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider
3/ Déposez-le "en vrac" dans le sac (sans l'imbriquer)

Qui est concerné ?

Habitants (maison individuelle ou logement collectif) ; entreprises; écoles; associations du territoire et des territoires voisins sont concernés par ces nouvelles consignes de tri.

Recyclage des emballages : Attention aux faux amis du tri !

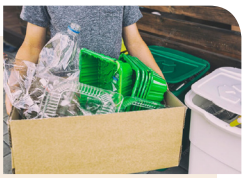

Plastique, papier et carton, métal ou verre, pensez "EMBALLAGE" pour éviter les erreurs de tri.

Bien qu'étant en plastique, un gobelet, qui n'est pas un emballage est à jeter avec les ordures ménagères.
A contrario, les capsules ou blister de médicaments sont des éléments d'emballage et sont à déposer dans le sac de tri.

Pour bien trier : www.consignedetri.fr

Ambonnay - Avenay Val d'Or - Commune nouvelle d'Aÿ-Champagne (Aÿ - Mareuil/Aÿ et Bisseuil)
Bouzy - Champillon - Dizy - Fontaine-sur-Aÿ - Germaine - Hautvillers - Mutigny - Nanteuil-la-Forêt - Saint-Imoges
Tours-sur-Marne - Commune nouvelle de Val de Livre (Louvois et Tauxières-Mutry)

TOUT SAVOIR SUR LE TRI

QUE DEVIENNENT MES DECHETS ?

Le Syvalom, le Syndical de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne, basé à La Veuve, assure le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de la Marne depuis 2016.

Les matières triées sur le Centre de tri de La Veuve et issues du Syvalom sont majoritairement recyclées en France.

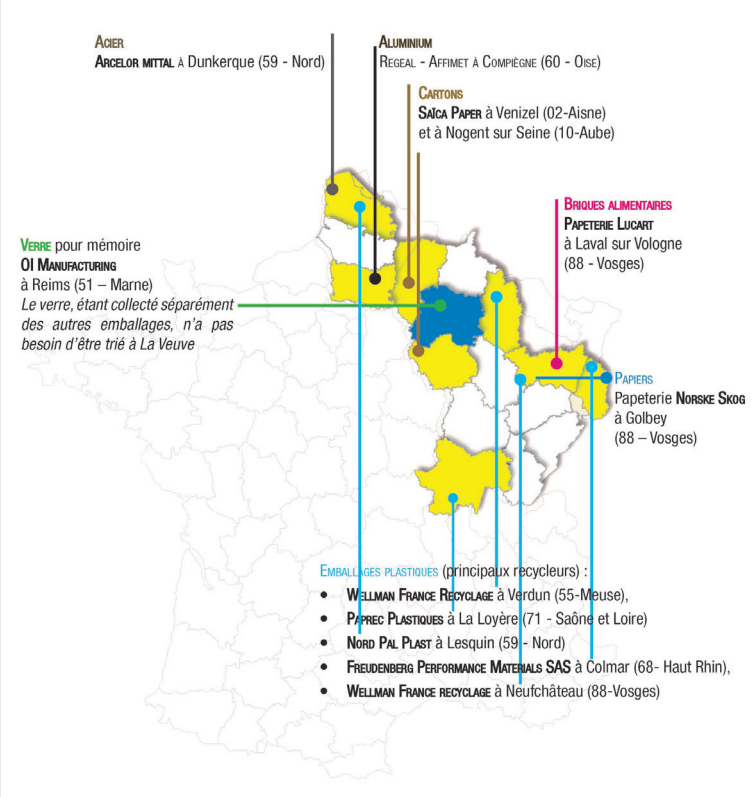

ZOOM SUR LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

La simplification du tri s'est nécessairement accompagnée de la modernisation du centre de traitement des déchets. Il assure, entre autres, le tri des plastiques, leur séparation par type de résine et la préparation au recyclage des matériaux d'emballages.

Plus de 95 % des emballages plastiques sont recyclés en France. Le reste part en Espagne (2,5%), aux Pays Bas (1,2 %) ou au Portugal (1,1%).

Sur 1 million de tonnes d'emballages en plastiques mis sur le marché chaque année, seules 23% sont recyclés.
ADOPTONS LES BONS GESTES !

Pour en savoir + :
http://www.syvalom.fr

BON A SAVOIR !

« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. »

La commune d'Aÿ-Champagne compte parmi ses associations un groupe local «Zéro Déchet» créé à l'initiative d'habitants.

Objectif : **accompagner les familles dans la réduction de leurs déchets au quotidien.** Pour ce faire, les membres de l'association partagent leurs astuces. Rien n'est imposé, chacun peut s'y mettre, à son rythme, sans culpabiliser. L'important étant de garder à l'esprit que chaque geste compte.

REJOIGNEZ LE COLLECTIF !
zerodechet.valleemarne@gmail.com

OÙ PUIS-JE OBTENIR MES SACS DE TRI ?

Les rouleaux de sacs jaunes sont à retirer **gratuitement dans votre mairie** ou lors de **la permanence de la Communauté de Communes, chaque mercredi, de 10h à 13h30, avenue Victor Hugo à Aÿ-Champagne** (bâtiment des services techniques de la commune).

En savoir +
03 26 56 95 23 - infotri@ccgvm.com

RETOUR D'EXPERIENCE

Depuis quelques années, la Communauté de Communes concentre ses efforts sur un objectif crucial : réduire les déchets. Recycler davantage et ainsi réduire le volume du bac gris va permettre d'atteindre de nouveaux objectifs.

ENTRETIEN AVEC

Laurent COTTE
Nouveau responsable du service environnement
de la Communauté de Communes
en poste depuis juin 2022.

VFA : Fort de votre expérience en matière d'extension de consignes de tri dans d'autres collectivités, pourriez-vous nous dire ce qu'impliquent les nouvelles recommandations ?
LC : Elles simplifient le geste du tri ! Désormais, pour trier, une seule question à se poser **"Est-ce que mon déchet est un emballage ?". Si oui, direction le sac jaune.** Paquets de chips, blisters de médicament, barquettes alimentaires, tubes de dentifrice, la liste des emballages est longue. Le volume du sac de tri va inévitablement augmenter tandis que le contenu du bac destiné aux ordures ménagères va fortement diminuer.

VFA : Que va-t-il rester dans ma poubelle d'ordures ménagères ?
LC : Tout ce qui n'est pas recyclable doit finir dans cette poubelle. Citons en exemple les mouchoirs en papier ; les lingettes ; la vaisselle cassée ; les poussières ou balayures ; ou encore les petits objets en plastique tels que les petits jouets cassés...

VFA : Avez-vous une astuce à donner si toutefois un doute subsistait ?
LC : L'éco-organisme CITEO propose une application mobile «Guide du tri » et un site internet : consignesdetri.fr. Ces dispositifs délivrent les consignes précises pour chaque élément d'emballage et vous aide à éviter les erreurs.

VFA : Est-ce que ces nouvelles consignes impacteront la collecte en porte à porte ?
LC : Afin d'optimiser les collectes, il n'est pas impossible que le ramassage des déchets évolue. Le tonnage du tri sélectif augmentant et celui des ordures ménagères diminuant, les collectes feront l'objet d'une étude d'optimisation. Le but étant d'atteindre les objectifs de la loi en proposant un service adapté, avec des coûts maîtrisés.

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

DECHETS : BILAN 2021

Chaque année, la Communauté de Communes édite un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année précédente dont sont extraits ces quelques chiffres :

215kg/hab.
Il s'agit de la quantité d'ordures ménagères collectée en porte à porte en 2021, contre 212kg/hab. en 2020.
(Moyenne nationale : 248kg/hab.)

10,74%
La qualité de vos déchets est aussi évaluée. Ce taux de refus de tri constaté en 2021 (contre 9.22% en 2020) **devrait nettement diminuer avec l'extension des consignes de tri.**

386kg/hab.
En tout, 5 628 tonnes de déchets divers (gravats, déchets verts, bois, tout venant, métaux, éco-mobilier, déchets ménagers spéciaux...) ont été apportés en déchetterie en 2021 pour 15 202 habitants.

-15%
de déchets en moins par habitant, c'est l'objectif fixé pour 2030.

UN DOUTE ? UNE QUESTION ?
Contactez le service Déchets

03 26 56 95 23 / infotri@ccgvm.com
www.ccgvm.com

DECHETTERIES

Le contrôle d'accès en déchetterie : moins de volume à traiter, économies réalisées !

Les résultats obtenus depuis la mise en place des barrières d'accès en déchetterie en novembre 2021 s'avèrent positifs.

Mis en place pour plusieurs raisons parmi lesquelles la nécessaire limitation de l'usage des déchetteries aux seuls résidents du territoire, ce dispositif a permis d'enregistrer **une diminution des tonnages de l'ordre de 41% baissant ainsi les coûts de traitement des déchets pour la collectivité de 40%.**

Cette diminution s'explique par l'absence de fréquentation des administrés voisins, lesquels ne contribuent pas à l'impôt sur le territoire intercommunal.

40%

d'économies réalisées depuis la mise en place du contrôle d'accès en déchetteries

4787

cartes distribuées (sur 7300 foyers) dont 4633 particuliers et 121 professionnels.

RESTONS COURTOIS...

Depuis le mois de janvier, les 4 gardiens de déchetterie, employés par la Communauté de Communes, **ont accueilli près de 17 543 usagers et valorisé 2679 tonnes de déchets.**

N'oublions pas que ces agents, bien que régulièrement confrontés aux incivilités (dépôts sauvages en dehors des horaires d'ouverture) ; aux agressions verbales et/ou physiques, vous conseillent au quotidien, orientent vos déchets vers leurs filières de recyclage et s'assurent de votre sécurité : **respectons-les !**

3 choses à savoir sur la carte de déchetterie

1/ DEMANDER SA CARTE

Particuliers, professionnels ou associations du territoire: demandez votre carte à tout moment depuis le site : **www.ccgvm.com.** Elle sera disponible dans votre mairie sous un délai de 8 jours.

2 / RECHARGER SA CARTE

Particuliers, vous avez épuisé vos 18 passages annuels + 3 exceptionnels ? Professionnels, vous souhaitez créditer votre carte ? Rendez-vous sur **www.ccgvm.com**

3 / CONSERVEZ-LA !

Au 1er janvier 2023, c'est automatique, votre carte sera créditée des 18 passages annuels (non cumulable avec le solde de passage restant).
Vous avez perdu votre carte ? Une carte peut vous être réattribuée (5€).
Rens. 03 26 56 95 23

NUMEROS UTILES

CCGVM
Place Henri Martin - 51160 Ay-Champagne
03 26 56 95 20 - info@ccgvm.com

Déchets
03 26 56 95 23 - infotri@ccgvm.com

Eclairage public
Pour signaler une panne, contactez votre mairie

Eau & Assainissement
VEOLIA EAU - Service clients
09 69 32 35 54

CIAS
Place S.Allende - 51160 Ay-Champagne
03 26 56 92 51 - secretariat@cias-gvm.fr

MAISON DE L'HABITAT
Conseil en rénovation
2 rue du Colonel Pierre Servagnat
51200 Epernay
03 26 54 00 37
www.maison-habitat-epernay.fr

MJC Intercommunale Salle Sabine Sani
5, rue de la liberté - 51160 Aÿ-Champagne
03 26 55 18 44
www.mjc-ay.com

MOUVEO
Réseau de bus
Gare routière - 51200 Epernay
03 26 55 55 50 - www.mouveobus.fr

ZAM CO-WORKING
Espace de co-travail
La Citadelle
Rue de l'Industrie - 51160 Aÿ-Champagne
zamcoworking.fr

Vous souhaitez promouvoir votre entreprise ?
Contactez-nous au 03 26 56 95 20

VEOLIA SUEZ E.LECLERC

RESTEZ INFORMÉS !

PANNEAUPOCKET
Informe et Alerte les habitants

Téléchargez l'application « Panneau Pocket » et recevez l'information de la Communauté de Communes et des Transports Scolaires.

Retrouvez l'actualité de la Communauté de Communes sur

Tirages : 7500 exemplaires – Directeur de la publication : Dominique LEVEQUE - Responsable de la Commission Communication : Caroline BENOIT
Crédits photos : Citéo : Syvalom ; Benoist LAROCHE ; Freepik - @olezhkalina.